



**Séance extraordinaire du comité exécutif  
du vendredi 15 novembre 2024**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2024

**10.003** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat de services professionnels

CG Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1240029006

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 298 771,74 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda 1, à l'Addenda 2, à l'Addenda 3 ainsi qu'à l'Addenda 4, effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2023 / Approuver le projet d'Addenda 5 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG20 0694, CG21 0478, CG22 0491 et CG23 0745, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 442 820,94 \$ à 7 741 592,68 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.002 Immeuble - Acquisition

CG Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1248399001

Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 20.003 Immeuble - Acquisition

CM Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1243867006

Adopter une résolution du conseil municipal de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation

**20.004** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1249499002

Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 13 796 905 \$, composé de 10 143 167 \$ provenant de l'entente d'initiative pour la création rapide de logement (ICRL2- volet grandes villes) et un montant de 3 653 738 \$ provenant du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM) à l'organisme à but non lucratif Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) (l'Organisme) pour l'acquisition et la conversion en logements d'un immeuble situé au 1030 rue Beaubien Est et 6469 rue Boyer dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie / Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'Organisme / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de SOLIDES, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1245683005

Accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la délégation du conseil d'agglomération des responsabilités en matière linguistique pour une période de 2 ans quant à la mise en oeuvre des obligations qui incombent à la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1245683004

Adopter, conformément à la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11), la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville de Montréal, les objectifs d'exemplarité et les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs et la procédure de traitement des plaintes relatives à un manquement à la Charte de la langue française

## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Adoption

CG Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1248399002

Adopter le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

*Compétence d'agglomération* : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance